

AVIS AUX BONS FRANÇAIS, *OU* EXTRAIT

D'une Brochure, intitulée, *Très-humbles Remontrances d'un Citoyen aux Parlemens de France, en 1771.*

En admettant un droit de *réclamation*, il faut pourtant convenir que ce droit ne peut être *illimité*; qu'il faut *néceſſairement*, qu'il y ait un *point* où l'effort ceſſe, & que ce *point* eſt marqué par la perſiſtance *de la volonté Suprême* : principe fondamental de toute Monarchie, proprement dite ; que dix ſiécles ſe ſont écoulés dans ces principes ; que l'équilibre s'eſt pourtant toujours ſoutenu ; & que le vrai moyen de riſquer à tout perdre, en pareil cas, c'eſt de faire craindre tout.

Suppoſer dans l'avenir un Prince aſſez méchant, ou aſſez ſtupide pour renverſer une conſtitution à laquelle il doit tout, c'eſt calomnier, en quelque ſorte, la poſtérité. Si un Roi de ce caractère pouvoit exiſter en France, les Loix qu'on ſouleve aujourd'hui, & qu'on réclame avec tant d'appareil, ne l'enchaîneroient

pas ; & ſi ce Roi n'eſt en effet qu'une chimère, pourquoi les réclame-t-on ? . . . L'eſprit d'indépendance a donc inſpiré ſeul les nouvelles & violentes maximes des Parlemens ? Maximes inconnues, même dans les emportemens trop connus de la *Fronde*.

On demande aujourd'hui compte au Souverain, même de ſes mouvemens particuliers; on lui peint l'acte de juſtice qu'il ſe permet, comme *une violation des droits de la Magiſtrature*, (forme religieuſe devant laquelle il faut baiſſer un œil reſpectueux, & dont on ne connoît plus ni l'extenſion ni la valeur !) Mais l'objet capital eſt de diviſer les opinions; de balancer les impreſſions de l'autorité, & de la rendre problématique. Les larmes du Peuple n'ont, pour l'ordinaire, trouvé chez eux que des défenſeurs ſouples & complaiſans : mais la dignité ou les intérêts des Magiſtrats y trouveront toujours des martyrs. . . Aveugles ! qui n'ont pas ſenti que leur opiniâtreté à n'accorder rien, accuſoit leurs diſpoſitions à tout uſurper.

Eh ! depuis quand donc les droits des Citoyens ſont-ils ſi étroitement liés avec l'*indépendance* des Magiſtrats ? Vous n'exiſtiez pas avant *Philippe-le-Bel*. Près de trois ſiécles ſe ſont écoulés depuis *Hugues Capet* juſqu'aux premiers Etats-Généraux, aſſemblés ſous la troiſieme Race. Où repoſoit donc alors *cette chere indépendance* ?

La liberté publique ſe forma ſous la protection du Trône ; on ne la dut ni à *des Arrêtés ni à des Remontrances des Parlemens* : elle fut le bienfait de l'Autorité même, mais avec les réſerves

que cette même Autorité dût prefcrire. Donc celle que vous réclamez, ne vous appartient pas; celle dont nous devons jouir, n'eft point votre ouvrage.

Pourquoi donc fuppofez-vous que les Rois veulent vous ravir ce que les Rois feuls vous ont donné?

Non, Noffeigneurs, ce ne font point nos droits qu'on attaque, mais vos ufurpations qu'on réprime.

La fortune de l'Etat ne tient point à la vôtre: vous n'êtes ni fes repréfentans de droit, ni fes protecteurs de fait. Vous vous efforcez en vain d'unir nos reffources & vos prétentions; cette adreffe ne peut tromper que ceux qui ont réfolu de l'être.

Un mauvais Miniftre (ou même un mauvais Roi) eft un volcan qui s'embrâfe & s'éteint: mais des Parlemens rivaux de leur Souverain, feroient l'éternel fléau de la Nation.

M. de Lamoignon, dans un Réquifitoire du 14 Janvier 1719, s'exprimoit ainfi:

« Nous ne reconnoiffons en France d'autre » Souverain que le Roi. C'eft fon autorité qui » fait la loi: les Etats-Généraux du Royaume » n'ont que la voie de la *remontrance* & de la » *très-humble fupplication*. Le Roi défere à leurs » *doléances*, & à leurs *prieres*, fuivant les règles de » *fa prudence & de fa juftice*... Car s'il étoit obligé » de leur accorder toutes leurs demandes, (dit » un de nos plus célèbres Auteurs) *il cefferoit* » *d'être Roi* ».

Quelle eft donc la fource de votre autorité?

De qui la tenez-vous ! — De la Nation ? -- Elle a donc voulu ſe donner deux maîtres ? -- De la Loi ! -- Il n'en exiſte point de fondamentale qui vous attache à ſa défenſe. S'il en exiſte d'un autre genre, elle ne peut être que la volonté antérieure de nos Rois mêmes, dès-là toujours révocable, & toujours ſubordonnée aux circonſtances : *Deux principes qui ſe heurtent en politique, ſont pour le moins auſſi abſurdes qu'en morale.*

Voici comment *François Ier* s'exprime, en parlant aux Députés du Parlement, ſur l'affaire du *Concordat* : -- « Je ſais qu'il y a dans mon » Parlement des gens de bien & des gens ſages : » mais je ſais auſſi qu'il y a des fous, turbulens » & téméraires. Je les connois ; je ſais même les » diſcours qu'ils oſent tenir ſur ma conduite... » Je ſuis Roi auſſi bien que mes prédéceſſeurs : » je veux être obéi comme eux. Vous me vantez » ſans ceſſe *Louis XII*, & ſon amour pour la » juſtice ? Sachez que la Juſtice m'eſt auſſi chere » qu'à lui... Mais ce Roi, ſi juſte, a pourtant » quelquefois chaſſé du Royaume des rebelles, » quoiqu'ils fuſſent *Membres des Parlemens*.... » Ne m'obligez pas à l'imiter dans ſa rigueur... » Il n'y a qu'un Roi de France Mon Parlement » veut aujourd'hui s'ériger en Sénat de *Veniſe*?... » Qu'il ſe borne à la juſtice : elle eſt plus mal » adminiſtrée qu'elle ne l'a été de cent ans ! »

On lui repréſentoit que la *règle* s'oppoſoit à un *arrangement* nouveau qu'il vouloit établir dans le Parlement : «Apprenez (leur répondit-il) que » cette *règle* n'eſt que la volonté de mes prédé-

» ceſſeurs. Je ſuis Roi auſſi bien qu'eux : je veux » être obéi ». Et ſa volonté prévalut.

Comment, Noſſeigneurs, comment vous ſouſtraire à cet exemple, auſſi mémorable que déciſif?... Voilà donc notre *conſtitution* marquée par un trait de lumière qui diſſipe tous vos problêmes politiques?... Vous voilà donc forcés de ſoutenir, ou que *François Ier* fut un tyran, ou que les Magiſtrats de ſon tems fuſſent des traîtres ? Paradoxe également révoltant ! Auſſi le courageux *Olivier*, Premier Préſident, après avoir marqué beaucoup de ſévérité, ne crut pas que la *fidélité* & la *révolte* fuſſent des termes ſynonimes.

Or, Noſſeigneurs, avez-vous d'autres devoirs à remplir que le Parlement du ſeizieme ſiécle ?.. car enfin croyez-vous, en n'enregiſtrant pas, que vous détruiſiez la poſſibilité d'un tyran ? Et ſi vous ne la détruiſez pas, quel avantage croyez-vous donc retirer de votre réſiſtance ? Ignorez-vous que *le moyen le plus ſûr de rendre un Roi deſpote, c'eſt de trop contrarier un Roi juſte* ?.. Si vous trouviez des tyrans : qui vous protégeroit contr'eux ? & ſi vous le deveniez vous-mêmes: qui nous defendroit contre vous ?

Avez-vous cru de bonne foi, que le droit de *Remontrance* renfermoit ultérieurement un droit *d'oppoſition*? .. ignoriez-vous donc, que le premier conſtitue la liberté dans la Monarchie; & que le ſecond anéantit la Monarchie, par la liberté ?.. que ſi le droit de remontrances renferme celui *d'oppoſition*, vous êtes en effet nos *Maîtres* ? & que s'il ne le renferme pas, vous

n'êtes en effet que des *rebelles* ?.. car, alors ; point de loix, ſi vous ne les adoptez ; point d'exécution, ſi vous ne la prononcez :.. que reſte-t-il donc à la Souveraineté ? l'humble & modeſte privilège de provoquer vos *toutes-puiſſantes* délibérations !.. eſt-ce donc là le partage des Rois ?

Eh ! comment donc cette Royauté s'eſt-elle juſqu'ici ſoutenue, malgré toute la foibleſſe de plus d'un regne, la difficulté des circonſtances, les orages des factions, la tolérance des minorités ? Elle ſubſiſte cependant ! ... Et vous, qui feignez de la reconnoître, vous en avez preſque toujours reſpecté l'uſage... Que dis-je? Vous oſez aujourd'hui beaucoup plus qu'on oſa jamais en France ! On ne s'arrête point aux préſages; on nous montre nos malheurs déjà réaliſés ; on repréſente le trône environné de conſeils atroces & ſiniſtres ; la bonté, l'humanité, la juſtice du Roi, cédant aux noires impreſſions & au reſſentiment particulier *d'un ſeul homme* ! L'effroi répandu dans toutes les familles, l'incertitude jettée ſur toutes les fortunes ; enfin la deſtitution des Magiſtrats, comme *la violation de toutes les Loix & de tous les principes !* ... Eh quoi ! ſi la création & l'inveſtiture de vos Offices, ont été un *acte libre* de la volonté de nos Rois, la deſtitution de ces mêmes Offices, dans le cas d'une *déſobéiſſance générale*, pourroit-elle n'en pas dépendre ? *Louis XI* auroit donc préparé des chaînes à ſes Succeſſeurs ?.. Et *Louis XI* l'auroit-il pu *valablement* ?

Où donc en ce cas, repoſe enfin ce Sceptre,

que nous devons respecter ?.. est-ce *à Paris*, *à Toulouse*, *à Rouen ?* &c. &c. Vous ne laissez donc à votre Maître que le choix de la violence, ou de la honte ? quel délire ! quelle frénésie !

Vous la poussez au point, Nosseigneurs, qu'il ne tient pas à vous que l'esprit qui vous anime ne devienne l'esprit national. D'un mot, vous voudriez enchaîner nos jugemens : ma vie ne dépend que des Loix ; & vous ôsez croire que mon honneur & ma sûreté dépendent de vous ? .. Fut-il jamais un despotisme plus odieux, & un caractère de *Faction* plus marqué ?

Si ma voix pouvoit être écoutée, je dirois aux Grands du Royaume : quelle est la source de cette splendeur qui vous environne ? ces titres, ces rangs, dont vous êtes si jaloux ; ces dignités, qui vous flatent & vous distinguent à qui les devez vous ? . . Vous vous obscurcissez pourtant, vous tombez avec le Trône ? .. & vous ne l'affermissez pas ! je dirois à la Noblesse guerrière, est-ce pour l'honneur des Parlemens que vous avez combattu, que vous avez vaincu à *Fontenoi* ? ont-il reçu vos sermens ? la Couronne du Grand & bon *Henri*, arrosée du sang de vos ayeux, va tomber à vos yeux, & vous ne la soutenez pas ? .. Je dirois à ces familles éplorées : vous appartenez aux Loix, elles vous restent, & vous les abandonnez ? . . . je dirois enfin à tous ? imprudens ! quelle est votre espérance ? vous ne voulez point de Maître, & vous vous créez deux cent despotes ! .. quels impôts leur protection a-t-elle détourné ? de quel fardeau vous a-t-elle affranchie ? . . ce prétendu rempart qui vous éblouit, ne l'avez

vous pas vû preſque toujours tomber à la première impreſſion de l'Autorité ?

O mes chers concitoyens, ne déchirons pas de nos propres mains le ſein de la Patrie !.. la guerre gronde de loin ; des Puiſſances jalouſes nous obſervent : reſpectons ce même Trône, que nous avons juré de deffendre... ſi nous l'aviliſſons, nous raviſſons à nos Pères le prix de leur ſang, & nous perdons d'avance le prix du nôtre !

Je finirois par dire aux Parlemens mêmes : ſi vos motifs ſont auſſi purs qne vous le publiez, revenez de ce moment d'yvreſſe qui vous égare ; & tranſportez-vous dans les âges futurs ! .. quel avenir préparez-vous à la France !.. cette victoire ſur l'autorité, que vous jugez (dites-vous) néceſſaire, ouvrira pour nos neveux une ſource inépuiſable de maux. Ce ſénat que vous élevez ; ce trône que vous abaiſſez, lutteront à jamais l'un contre l'autre, juſqu'à ce que la conſtitution dénaturée céde la place ou au deſpotiſme, ou à l'anarchie... & vous ſervirez d'époque à ce déplorable événement ! vos noms, malheureuſement célébres, feront inſcrits dans nos faſtes !.. & le Peuple, victime de ces combats ambitieux, & politiques, ne les repétera qu'en gémiſſant. Quelle gloire funeſte ! eſt-elle faite pour des François ?

Rendez-vous donc aux vœux des ſages & vrais patriotes... pliez enfin ſous cette main Souveraine qui ne s'appéſantit jamais qu'involontairement ? .. & ſi l'honneur en effet, vous touche, vous ne le trouverez qu'au pied du Trône.